

L'IFQM lance son école d'été

Conformément à ses objectifs, définis dans sa convention constitutive signée en 2016 et en plein accord avec les principes fondamentaux de l'entente bilatérale France-Québec, l'IFQM lance son école d'été qui se tiendra annuellement et alternativement, au Québec ou en France à partir de 2018.

Il s'agira de réunir, en parité France-Québec, pour une durée d'une à deux semaines, des chercheurs, des enseignants-chercheurs et étudiants autour de thèmes de recherche, de formation et d'innovation, s'inscrivant dans la stratégie scientifique de l'IFQM.

En 2018, l'école d'été sera soutenue dans le cadre d'un financement mixte RQM/IFQM.

Appel pour l'école d'été conjointe RQM/IFQM - 2018

Préambule

Dans un esprit d'étroite collaboration et de partage intersectoriel des connaissances, la mission du Réseau Québec maritime (RQM) et de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) est de fédérer et d'animer les acteurs en recherche, en innovation et dans le milieu de l'enseignement supérieur à travers les différents domaines liés au secteur maritime. Le RQM et l'IFQM visent ainsi à jouer un rôle important dans la mobilisation des expertises québécoises et françaises pour toutes questions relatives aux enjeux du développement maritime durable et responsable.

S'appuyant sur les expertises des deux côtés de l'Atlantique, l'école d'été conjointe RQM/IFQM se tiendra au Québec en 2018.

Objectif

L'appui financier octroyé par le RQM et l'IFQM dans le cadre de cet appel a pour but de permettre la mise en place et la réalisation d'une école d'été dans les thématiques de recherche présentées ci-dessous et dont les objectifs scientifiques principaux sont présentés en annexe 1.

- Santé des écosystèmes
- Santé des populations et des communautés humaines
- Sécurité, sûreté et surveillance maritime
- Transport maritime durable et intelligent
- Pêche, aquaculture et biotechnologies marines

Admissibilité

Le projet d'école d'été soumis doit :

- être soumis par un chercheur issu d'un établissement membre régulier du RQM;
- être interdisciplinaire et couvrir un minimum de deux (2) des thématiques de recherche suivantes (voir annexe 1 pour plus de détails sur les thématiques) :
 - Santé des écosystèmes
 - Santé des populations et des communautés humaines
 - Sécurité, sûreté et surveillance maritime
 - Transport maritime durable et intelligent
 - Pêche, aquaculture, énergies et biotechnologies marines;
- présenter un programme d'activités composé d'apprentissages théoriques et pratiques;
- s'inscrire dans une démarche intersectorielle au sens où il doit impliquer des chercheurs d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (secteur Santé, secteur Société et culture et secteur Sciences et technologies);
- permettre la participation, à parité, d'une quarantaine d'étudiants québécois (environ 20) et français (environ 20);
- inclure un minimum de deux (2) chercheurs issus de deux (2) membres réguliers du RQM et au moins deux (2) chercheurs, professeurs ou maîtres de conférence issus de deux (2) établissements français d'enseignement supérieur ou d'organismes de recherche différents ayant signé la Charte d'adhésion de l'IFQM;
- tous les partenaires québécois identifiés doivent être membres du RQM et à cet égard avoir signé l'entente d'adhésion;
- tous les partenaires français identifiés doivent être rattachés à des établissements d'enseignement supérieur différents ou à des organismes de recherche français ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM;
- être proposé aux étudiants de niveau maîtrise (Québec) ou master (France), et doctorat dont les directeurs de recherche proviennent d'institutions membres du RQM ou ayant signé la Charte d'adhésion de l'IFQM;

Valeur

Une somme de 50 000\$ sera attribuée conjointement par le RQM et l'IFQM pour la mise en place et la réalisation de l'école d'été 2018 au Québec.

Dépenses admissibles

Les dépenses ci-dessous sont admissibles :

- les frais de déplacement des chercheurs québécois impliqués (selon l'annexe 2);
- les frais de déplacement pour la participation d'au plus deux (2) chercheurs, professeurs ou maîtres de conférence français impliqués dans le montage et la réalisation de l'école d'été (selon l'annexe 2);
- des bourses de mobilité pour le déplacement des étudiants, d'une valeur de 500\$ pour les étudiants québécois et de 1000\$ pour les étudiants français;
- la location de matériel, d'équipements ou de véhicules dans le cadre de l'organisation ou de la réalisation de l'école d'été (peut inclure la location d'un navire);
- l'achat de matériel didactique pour la mise en place et la réalisation de l'école d'été;

- les frais de téléphonie et de conférences audiovisuelles permettant la mise en place de l'école d'été avec les différents chercheurs et partenaires impliqués;
- Autres frais pertinents.

Durée

L'école d'été devra se dérouler sur une à deux semaines intensives à l'été 2018.

Procédure

Pour soumettre une demande, le demandeur principal, doit remplir le formulaire en ligne et joindre les documents nécessaires en format pdf et faire parvenir le tout au plus tard le 1^{er} mars 2018.

La demande peut être rédigée en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé de l'école d'été doivent être rédigés en français.

Pièces requises :

- le formulaire en ligne « Appel pour l'école d'été conjointe RQM/IFQM – 2018 » [[lien](#)];
- les CV de tous les chercheurs demandeurs/codemandeurs provenant d'une institution « Membre régulier » du RQM impliqués dans la demande en format PDF (la version FRQ du CV commun canadien (voir instructions du FRQ) [[lien](#)] ou un modèle en feuilles libres);
- les CV de tous les chercheurs, professeurs et maîtres de conférence français impliqués dans la demande en format PDF (feuilles libres, 5 pages maximum).

Les membres réguliers du RQM effectuant la demande d'aide financière attestent que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et complets. Ils s'engagent à respecter les règles et les principes énoncés dans la politique d'éthique et d'intégrité scientifique des FRQ [[lien](#)].

Les membres demandeurs acceptent que les renseignements paraissant dans leur demande de financement soient communiqués à des fins d'évaluation ou d'études à la condition que les personnes qui y ont accès s'engagent à respecter les règles de confidentialité.

Les membres demandeurs s'engagent à respecter le partage des responsabilités définies par le gouvernement du Québec dans son document intitulé « Plan d'action : gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche » [[lien](#)].

La demande d'aide financière doit être rédigée en français.

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée. Aucun envoi postal ne sera accepté.

Pour toute question relative à l'appel pour l'école d'été conjointe RQM/IFQM, veuillez contacter :

Claudie Bonnet

Coordonnatrice du RQM
Université du Québec à Rimouski
Tél. : (418) 723-1986 poste 1407
Tél. : 1 800 511 3382 poste 1407

Sarah Granier

Coordonnatrice de l'IFQM
Université du Québec à Rimouski
Tél. : (418) 723-1986 poste 1045
Tél. : 1 800 511 3382 poste 1045

Formulaire

PARTIE A - IDENTIFICATION

1. Identification et coordonnées du demandeur principal et des co-demandeurs. Les co-demandeurs sont des chercheurs co-responsables de la demande, des collaborateurs de recherche dans le cadre du projet.
2. Titre de l'école d'été
3. Résumé de la proposition d'école d'été (maximum 250 mots)
4. Thématiques abordées
 - a. Santé des écosystèmes
 - b. Santé des populations et des communautés humaines
 - c. Sécurité, sûreté et surveillance maritime
 - d. Transport maritime durable et intelligent
 - e. Pêche, aquaculture, énergies et biotechnologies marines
5. Éthique (cases à cocher)
 - a. Participants humains
 - b. Matériel biologique (produits ou tissus)
 - c. Données provenant de participants humains
 - d. Animaux
6. Impacts environnementaux liés à l'école d'été (brève description)
7. Liste des permis nécessaires (ex. pêche expérimentale, parc marin Saguenay Saint-Laurent, etc.)

PARTIE B – PROGRAMMATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

(Maximum 3 pages)

A. INTRODUCTION

B. PROBLÉMATIQUE

Décrivez l'originalité, la pertinence et l'envergure de la problématique ainsi que la contribution à l'avancement des connaissances et la valeur ajoutée de l'approche intersectorielle pour la formation.

C. PROGRAMMATION

Présenter un horaire détaillé avec description du corpus.

PARTIE C - ÉQUIPE

1. Composition, excellence et complémentarité des chercheurs/collaborateurs de l'équipe faisant partie du corps enseignant de l'école d'été.
2. Décrivez l'expertise, l'expérience en enseignement et la contribution spécifique de chacun des chercheurs/collaborateurs de l'équipe en regard du corpus proposé. Démontrez leur complémentarité et leur synergie (maximum 1/2 page).

PARTIE D – CADRE BUDGÉTAIRE

Présentez un budget détaillé de la façon dont vous comptez utiliser les fonds. Justifiez le budget (maximum 1/2 page).

	Montants (\$)
Frais de déplacement (chercheurs québécois)	
Frais de déplacement (chercheurs français)	
Bourses aux étudiants (québécois)	
Bourses aux étudiants (français)	
location de matériel et d'équipements	
Location de véhicule	
Achat de matériel didactique	
Frais de téléphonie et de conférences audiovisuelles	
Autres dépenses (spécifier):	
TOTAL	
Fonds demandés au RQM et à l'IFQM	

ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction des critères, de la pondération et des indicateurs suivants :

Obligatoires

- En lien avec au moins 2 des 5 thématiques
- Intersectorialité

PROGRAMME (40%)

- Le programme de formation présenté est original, excellent et novateur.
- Le programme est en adéquation avec au moins 2 des 5 thématiques de recherche.
- L'approche intersectorielle apporte une valeur ajoutée.

FORMATION (35 %)

- La qualité du milieu de formation et
- l'originalité de la formation proposée par rapport au cursus traditionnel universitaire sont démontrées.

ÉQUIPE (10 %)

- Les compétences, l'expérience et les réalisations de l'équipe sont convaincantes.
- L'équipe démontre complémentarité et synergie.

CADRE BUDGÉTAIRE (5%)

- Le budget est réaliste.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées par un comité indépendant présidé par les deux codirecteurs de l'IFQM. Les membres de ce comité se réservent le droit de retirer du concours les demandes qui feraient l'objet de démarchage ou d'interférence dans le processus d'évaluation. Les membres du comité sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, aux délibérations et aux recommandations formulées et ne peuvent participer à l'appel à proposition. De plus, ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer une déclaration écrite en ce sens.

ÉTHIQUE EN RECHERCHE ET CONFORMITÉ

Tout programme d'école d'été impliquant des participants humains, du matériel biologique, des données provenant de participants humains, des animaux, des produits ou des tissus provenant d'animaux requiert obligatoirement l'approbation des comités d'éthique concernés. De plus, lorsque la situation s'applique, les chercheurs doivent faire part, dans le formulaire de demande, des impacts environnementaux liés au programme de formation et déployer des efforts raisonnables pour les minimiser. À cette fin, ils doivent obtenir les permis et autorisations requises avant le début de l'école d'été.

Annexe 1 : Thématiques de recherche conjointes au RQM et à l'IFQM

Pour des informations détaillées concernant les objectifs présentés ci-dessous, veuillez consulter la Stratégie scientifique du RQM (<http://rqm.quebec/fr/documents-fr/>) et la Stratégie scientifique de l'IFQM (<http://www.ifqm.info/fr/documents/>)

Santé des écosystèmes

- Dresser et comprendre le bilan de santé des écosystèmes du continuum-fleuve-estuaire-golfe, et de toutes les zones côtières du Québec et de la France et suivre leur évolution.
- Inventorier et comprendre les services écologiques du continuum-fleuve-estuaire-golfe, et de toutes les zones côtières du Québec et de la France, ainsi que leur niveau de productivité.
- Inventorier et comprendre la vulnérabilité des différentes constituantes écologiques du continuum-fleuve-estuaire-golfe et de toutes les zones côtières du Québec et de la France.
- Développer des descripteurs et des indicateurs de l'état de santé des écosystèmes maritimes et mener des actions liées à la gestion de ceux-ci.

Santé des populations et des communautés humaines

- Documenter avec les acteurs les enjeux des usages du continuum-fleuve-estuaire-golfe et de toutes les zones côtières du Québec et de la France, leurs pratiques et les conflits.
- Définir et mesurer avec les acteurs les impacts de la qualité de l'eau, de l'air et des produits de la mer, sur les communautés.
- Inventorier avec les acteurs et comprendre la vulnérabilité et les risques afin de renforcer les capacités de gouvernance et de résilience des communautés du continuum-fleuve-estuaire-golfe et de toutes les zones littorales et côtières du Québec et de la France.

Sécurité, sûreté et surveillance maritime

- Identifier et comprendre les risques associés aux activités maritimes.
- Observer et modéliser l'état du milieu maritime et les risques associés aux activités maritimes.
- Développer des solutions et des outils pour assurer la sécurité des activités maritimes en prévenant les accidents et les catastrophes.
- Promouvoir l'éducation et la formation relative au milieu maritime.

Transport maritime durable et intelligent

- Concevoir avec les acteurs concernés des approches de gestion favorisant le développement maritime intelligent durable.
- Maximiser les retombées économiques de l'industrie du transport maritime par l'optimisation organisationnelle et le développement technologique.
- Favoriser la préservation durable des écosystèmes par l'optimisation organisationnelle et le développement technologique dans l'industrie du transport maritime.
- Maximiser les retombées sociales du transport maritime par l'optimisation organisationnelle, l'innovation sociale et le développement technologique.
- Élaborer les navires du futur afin d'en améliorer l'efficacité énergétique et de développer leur écoconception.

Pêche, aquaculture et biotechnologies marines;

- Valoriser et favoriser le développement pérenne de l'économie des ressources maritimes.
- Contribuer au perfectionnement des politiques publiques, des stratégies de développement, des aspects réglementaires, des rôles et des responsabilités ainsi que des meilleures pratiques en matière d'économie maritime.
- Innover et développer dans les technologies marines, infrastructures portuaires et littorales en appui à l'ensemble des industries maritimes.

Annexe 2 : Frais de déplacements

Les frais de déplacement sont admissibles dans la mesure où ils respectent les barèmes en vigueur au gouvernement du Québec, tels que décrits ci-après :

a) FRAIS DE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC

Les frais de déplacement réfèrent aux frais encourus alors qu'une personne se déplace à l'extérieur de son territoire habituel de travail.

La présente annexe concerne les frais de déplacement liés à certains modes de transport, à l'hébergement en établissement hôtelier ainsi qu'aux frais de repas. D'autres frais de déplacement peuvent également être jugés nécessaires par le BÉNÉFICIAIRE. Dans tous les cas, à moins de circonstances exceptionnelles, l'approche retenue doit démontrer un souci d'économie.

Transport

Le recours au transport en commun doit être favorisé dans la mesure où cela est plus économique que l'usage d'un véhicule personnel.

Lors de l'utilisation d'un véhicule personnel, les taux suivants sont admissibles selon le kilométrage applicable au cours de l'exercice financier du BÉNÉFICIAIRE :

Kilométrage annuel	Taux
1 ^{re} tranche : 1 – 8 000 km	0,430 \$/km
2 ^e tranche : plus de 8 000 km	0,375 \$/km

Si un moyen approprié de transport en commun est disponible et qu'un véhicule personnel est utilisé, le taux admissible est réduit à 0,145 \$ par kilomètre ainsi parcouru.

Hébergement en établissement hôtelier

Les indemnités quotidiennes maximales sont les suivantes pour l'hébergement dans un établissement hôtelier :

Ville	Indemnités maximales	
	Basse saison ⁽¹⁾	Haute saison ⁽²⁾
Territoire de la ville de Montréal	126 \$	138 \$
Territoire de la ville de Québec	106 \$	
Villes de Laval, Gatineau, Longueuil, Lac Beauport et Lac Delage	102 \$	110 \$
Établissements situés ailleurs au Québec	83 \$	87 \$
Tout autre établissement	79 \$	

⁽¹⁾ Du 1^{er} novembre au 31 mai.

⁽²⁾ Du 1^{er} juin au 31 octobre.

Annexe 2 : Frais de déplacements (suite)

Frais de repas

Les indemnités quotidiennes maximales sont les suivantes :

	Taux applicables
Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Total	46,25 \$

Les taux ci-dessus incluent les taxes et les pourboires.

b) FRAIS DE DÉPLACEMENT HORS DU QUÉBEC

La présente section concerne les frais encourus hors du Québec pour les programmes dans lesquels ce type de frais s'applique.

Un barème tenant compte des variations de taux de change est édité par le Conseil du trésor et disponible sur demande auprès de la Direction du soutien aux organisations (DSO) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Transport

Le recours au transport en commun doit être favorisé dans la mesure où cela est plus économique que l'usage d'un véhicule personnel.

La copie du billet de train, d'avion ou de location de véhicule est exigée à titre de pièce justificative ainsi que la copie de la facture d'achat.

Pour les billets de transport urbain le justificatif d'achat est exigé pour la demande de remboursement de plus d'un trajet (exemple : billet forfaitaire à la journée/sur plusieurs jours ou billet par 10 unités).

En cas d'utilisation d'un véhicule personnel pour un déplacement au Canada ou aux États-Unis, un calcul basé sur le coût moyen du litre d'essence au Québec et aux États-Unis s'applique. Les résultats du calcul des indemnités de kilométrage allouées lors de déplacements à l'extérieur du Canada seront fournis sur demande.

Hébergement et repas en établissement hôtelier

Le barème appliqué est celui utilisé par les délégations du Québec à l'étranger; il peut être obtenu auprès de la DSO.

Les montants maximaux portés au barème n'incluent pas les taxes en vigueur dans les pays concernés, qui lorsqu'elles sont appliquées, doivent être remboursées en sus.

À titre de pièce justificative, la facture et la preuve de paiement sont exigées.

Taux de change

Tout écart de tarification découlant des variations des taux de change entre les frais de repas et d'hébergement encourus et la tarification prévue par le Conseil du trésor peut être remboursable sur présentation de pièces justificatives témoignant du taux de conversion de la monnaie canadienne en monnaie locale.